PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE	**Coordinateur(trice) du projet GOPI**
CATEGORIE	A (ou équivalent)
STATUT	CDD « Contrat de projet » – Poste sous statut d'agent contractuel de droit public (ouvert aux titulaires de la fonction publique, en disponibilité sur contrat ou détachement sur contrat)
DIRECTION	Direction de l'environnement – Service conservation et restauration des milieux naturels
LOCALISATION	**Saint-Pierre de La Réunion (siège des TAAF)**
DOMAINE(S) D'ACTIVITES	**Gestion de projet / Gestion espèces exotiques envahissantes**
ELEMENTS DE CONTEXTE	Le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est créé par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce Territoire, inscrit à l'article 72-3 de la constitution, formé par les îles St-Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, la Terre Adélie et les îles Eparses (depuis 2007), est placé sous l'autorité d'un Préfet, administrateur supérieur. En plus de la responsabilité liée à l'administration du territoire, les TAAF sont également l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises ainsi que des réserves des îles Eparses (Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Glorieuses et Tromelin). Les TAAF mettent en place sur ces districts un modèle de gestion permettant de concilier le développement d'activités humaines raisonnées et la protection d'un patrimoine naturel d'exception. Ces territoires insulaires et les zones marines qui leurs sont associées offrent à la France une position privilégiée au niveau international pour répondre aux grands enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, étude du changement climatique, gestion durable des ressources marines, etc.). La directrice de l'environnement veille et contribue à la déclinaison des politiques nationales en matière d'environnement, de climat et de préservation de la biodiversité pour l'ensemble des districts des TAAF. La direction de l'environnement se compose d'un service connaissance et suivi du patrimoine naturel, d'un service conservation et restauration des milieux naturels, d'un service appui aux politiques publiques environnementales (services placés chacun sous l'autorité d'un chef de service) et d'une cellule opérationnelle pour l'action de terrain (sous l'autorité d'une coordinatrice opérationnelle des agents de terrain). Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues au niveau international comme étant l'une des principales menaces qui pèse sur la biodiversité, en particulier pour les espaces insulaires. Dans les écosystèmes préservés des TAAF, les espèces exotiques envahissantes (EEE) animales ou végétales impactent fortement les populations d'espèces d'oiseaux marins, d'invertébrés ou la flore indigène.

	En réponse à ces enjeux, le projet GOPI « Gestion des Ongulés et des Prédateurs Introduits », financé par l'Union européenne et les TAAF, vise à réduire les impacts des ongulés et des prédateurs introduits en favorisant le développement d'une coopération régionale pour renforcer les capacités d'action et de gestion des EEE dans les territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. Le projet est mis en œuvre pour une durée de 3 ans (2027-2029) en partenariat avec le Parc national de La Réunion. Dans le cadre du projet GOPI, les TAAF vont notamment mettre en œuvre l'éradication des chèvres de l'île Europa, étudier la faisabilité d'éradication des rongeurs dans îles Eparses du canal Mozambique, et organiser des rencontres et ateliers techniques pour renforcer le réseau en matière de gestion des mammifères introduits. Rattachée au service conservation et restauration des milieux naturels au sein de la direction de l'environnement, la personne travaillera sous la responsabilité hiérarchique directe du chef du service. Elle coordonnera la mise en œuvre globale et le suivi administratif et financier du projet, et en assurera la représentation auprès des institutions et des différents comités afférents. Ce poste est placé sous l'autorité du Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises.
MISSION(S) ET ACTIVITES	En coordination avec l'équipe projet et en lien étroit avec les différents services des TAAF et ses partenaires, les principales missions de la personne recrutée sont les suivantes : 1. **Coordination globale et suivi des activités du projet GOPI** - Planification avec les directions et services des TAAF et avec les partenaires (Parc national de La Réunion, FAZSOI, etc.) - Coordination de l'équipe Projet - Mobilisation des partenariats et moyens opérationnels nécessaire à la réalisation des activités du projet : préparation et suivi des conventions de partenariats techniques, gestion des marchés publics, des appels à projet, des recrutements, recherche de co-financements, mobilisation des moyens logistiques, organisation de séminaires en France et à l'étranger. ; - Suivi des commandes et achat du matériel nécessaire à la réalisation du projet ; - Encadrement des démarches administratives - Animation des partenariats institutionnels et opérationnels - Suivi des atteintes d'objectifs ; - Suivi des calendriers ; - Supervision et appui à la production des livrables techniques. 2. **Suivi budgétaire général**, élaboration des cahiers des charges de marchés, certification des engagements financiers, planification des audits 3. **Rapportage général** (rapports d'exécution annuels et semestriels UE, Chef de service, instances de gestion des réserves naturelles, etc.) 4. **Organisation et secrétariat des comités de pilotage et comités techniques** du projet 5. **Planification annuelle des activités et des budgets prévisionnels associés** (PTBA) 6. **Facilitation de la mise en œuvre opérationnelle** (appui à l'organisation des opérations, accompagnement des partenaires, soutien à la logistique du projet, organisation des déplacements et des ateliers, etc.) 7. **Gestion de la communication** relative au projet en lien avec le cabinet des TAAF

	La personne recrutée pourra être amenée à réaliser des déplacements hors de La Réunion et à participer à une courte mission sur le terrain.
PERSONNEL A ENCADRER	Equipe projet GOPI
SALAIRE	Rémunération selon le niveau de qualification et l'expérience professionnelle justifiée sur des fonctions similaires et de même niveau hiérarchique
COMPETENCES REQUISES	Bac+5 ou équivalent en environnement / gestion de projets **SAVOIR FAIRE** - Expérience exigée : 3 ans minimum dans la gestion administrative, financière et opérationnelle de projets européens (rapportage, organisation de réunions, préparation de documents de travail, planification, suivi budgétaire, procédures administratives, etc.) - Expérience dans l'encadrement d'équipe - Appétence pour les enjeux liées aux espèces animales introduites - Connaissance du fonctionnement des aires protégées - Excellentes compétences rédactionnelles et esprit de synthèse - Gestion de marchés publics - Maitrise de l'anglais - Maitrise des outils informatiques usuels **SAVOIR ETRE** - Dynamisme, motivation et rigueur - Capacité d'adaptation, d'initiative et autonomie - Capacité à rendre compte - Sens de l'organisation - Excellentes capacités d'animation - Bonne capacité d'écoute et de négociation - Aptitude à travailler en équipe et en autonomie
DUREE DE LA OU DES MISSIONS	CDD « Contrat de projet » de 36 mois Prise de poste souhaitée : mars 2027
PERSONNE A CONTACTER	Pour tout renseignement sur le poste, merci d'envoyer un mail sur la boîte clement.quetel@taaf.fr

Les candidatures (lettre de motivation à l'attention de M. le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises et CV détaillé) sont à adresser au service des ressources humaines à l'adresse suivante : recrutement-environnement@taaf.fr en mentionnant impérativement en objet du message :
CANDIDATURE_CDD_GOPI_COORDINATEUR_2027_NOM_Prénom

Date limite de candidature : 30/11/2026